

---

1161 Décret du 3 avril 2014 portant assentiment à l'accord de coopération du 17 décembre 2013 entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à l'exercice des missions des Maisons de justice

(Moniteur n°154 du 26 mai 2014 p.41175)

Projet de décret n°627 (2013-2014)

Discussion et adoption : séance du 2 avril 2014, CRI n°17 (2013-2014)

---

## MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2014/29338]

**3 AVRIL 2014. — Décret portant assentiment à l'accord de coopération du 17 décembre 2013 entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à l'exercice des missions des Maisons de justice (1)**

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup>.** Assentiment est donné à l'accord de coopération du 17 décembre 2013 entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à l'exercice des missions des Maisons de justice.

**Art. 2.** Le présent décret entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 3 avril 2014.

Le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française,  
R. DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique,  
J.-M. NOLLET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports,  
A. ANTOINE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur,  
J.-Cl. MARCOURT

La Ministre de la Jeunesse,  
Mme E. HUYTEBROECK

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances,  
Mme F. LAANAN

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale  
Mme M.-M. SCHYNS

## Nota

(1) Session 2013-2014

Documents du Parlement. Projet de décret, n°627-1. - Rapport, n°627-2

Compte-rendu intégral. - Discussion et adoption. Séance du 2 avril 2014.